

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1595 Subvention (3.000 euros) et avenant avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DAC 669, en date des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération 2014 DAC 1049, en date du 7, 8 et 9 juillet 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs 2012-2014 avec l'Etat et l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e) relatif à l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association pour le soutien du théâtre privé, 48 rue de Laborde (8e), sur proposition de la Mairie du 9e. SIMPA 47242, 2014_07578.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.